



Régularisation en qualité d'étranger malade

Par **HUUHY_KJ**, le **09/10/2020** à **12:23**

Bonjour,

J'ai reçu un refus de titre de séjour accompagné d'un OQTF en avril 2019 suite à un dépôt de dossier de titre de séjour pour soins en mai 2018.

Le tribunal de Versailles a rejeté le recours que j'avais fait en avril 2020 (mon avocat m'a averti par téléphone).

A ce jour, je n'ai toujours pas reçu le courrier du tribunal me notifiant le rejet. Dans ce cas de figure, concrètement, à partir de quand le délai de l'OQTF recommence à courir (si je dois déposer une nouvelle régularisation) ?

1 - Est ce que c'est à partir de avril 2020 quand mon avocat a été informé par le tribunal ?

2 - Est ce que c'est au moment où je recevrai le courrier du tribunal à mon domicile ?

Merci de vos réponses

Signaler

Par **Zénas Nomikos**, le **12/10/2020** à **17:35**

Bonjour,

je vous conseille de consulter un avocat.

Par **youris**, le **12/10/2020** à **17:49**

bonjour,

il ne faut pas oublier que, suite à l'état d'urgence sanitaire, la justice s'est quasiment arrêtée et beaucoup de délais ont été prolongés.

salutations